

1. Le formulaire de déclaration **M2** en **2 exemplaires par courrier (voir *)** ou via : <https://www.cfe-metiers.com>

Attention : pour que votre **déclaration en ligne** soit recevable, vous devez joindre la copie recto/verso de votre pièce d'identité avec la mention «Je certifie que la copie est conforme à l'original» + date et signature.

😊 **Bon à savoir :** Nous vous recevons en rendez-vous individuel dans le cadre de nos prestations d'accompagnement, sur place ou par téléphone, un conseiller saisi pour vous la déclaration M2. C'est l'assurance d'un dossier conforme et l'obtention du numéro SIRET rapidement ! (1)

2. Une copie de l'**attestation de présence au Lundi de la Création / Reprise**
Réunion d'information offerte par votre CMA / tous les lundis matin de 9h à 11h30 (Points abordés : Les informations nécessaires à la réussite de votre projet de création, les aides financières, les démarches d'immatriculation...)
Ou l'**attestation de participation au Stage de Préparation à l'installation**

3. **Extrait Kbis de moins de 3 mois + extrait d'immatriculation à la CMA d'origine (D1)**

4. Une photocopie du **titre d'identité du chef d'entreprise**

Documents acceptés :

Carte nationale d'identité française / européenne en cours de validité (recto-verso)

Ou Passeport français / européen en cours de validité

Ou Acte de naissance de moins de 3 mois

Ou Titre de séjour, en cours de validité indiquant l'adresse actuelle (recto-verso)

5. Une photocopie de la **carte vitale**

6. L'**attestation de non condamnation (*)**

7. L'**autorisation de communication de vos coordonnées à des tiers (*)**

8. Un **justificatif d'adresse pour le siège social au nom de la société**

Documents acceptés selon les cas :

Contrat de bail **Ou** Facture d'un fournisseur d'énergie / téléphone fixe

Ou Autorisation du propriétaire **Ou** Contrat de domiciliation

Ou Acte acquisition du fonds de commerce (**obligatoire le cas échéant**) / donation / location gérance

9. **Un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale** ayant décidée de la modification apportée aux statuts

10. **Un exemplaire des statuts mis à jour et certifié conforme** par les représentants légaux

11. **Un exemplaire du journal d'annonces légales** ou copie de la demande de publication dans un journal d'annonces légales.

Suite au verso

12. Tarifs (règlement CB, chèque ou virement pour la CMA27 / Uniquement en chèque pour le GTC)

	A l'ordre de la CMA de l'Eure		A l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce		
	Redevance <i>Inclus dans l'abonnement</i>	Accompagnement à la formalité (1) <i>Inclus dans l'abonnement</i>	Transfert dans le même Greffe	Transfert avec changement de Greffe	Transfert avec changement de Greffe mais maintien de l'activité dans ancien ressort de Greffe
Immatriculation d'une société dans l'Eure	15 €	100 €	192,01 €	226,49 €	259,95 €
	Si EURL ou SASU				
			76,01 €	96,08 €	96,08 €

DOCUMENTS A FOURNIR SELON LES CAS

Si vous exercez une activité règlementée

Activités règlementées : Mécanique et carrosserie, Métiers de Bouche, Métiers du Bâtiment, Prothésiste dentaire, Ramonage, Maréchal-ferrant, Esthétique, Coiffure.

- Le formulaire Justificatif de Qualification Professionnelle Artisanale - JQPA (*)
- Une copie du diplôme **ou** certificats de travail (36 mois minimum)
*Il faudra présenter une **qualification pour chacune des activités règlementées exercées***
Attention : si Coiffure en Salon, il faut fournir un BP ou un BM

Si présence d'un conjoint collaborateur

- L'attestation de collaboration du conjoint collaborateur (*)
- Copie du titre d'identité du conjoint + du livret de famille **ou** pacs (convention de pacs visée ou récépissé d'enregistrement) + attestation de non condamnation

Si activité ambulante (vente sur les marchés, les salons, les foires...)

- Le formulaire de déclaration de l'activité ambulante (*)
- Une photo d'identité couleur du demandeur au format officiel
- Un règlement par chèque de **30€** à l'ordre de la CMA de l'Eure